



EPTB Charente

Institution interdépartementale pour l'aménagement
du fleuve Charente et de ses affluents

Mise en valeur de l'agriculture en milieu urbain

Causeries Champlain 2013



Réglementation pour :

Protéger les sols agricoles

Encadrer l'impact de l'activité agricole

Prendre en compte les aires d'alimentation des captages prioritaires et les programmes d'actions des zones vulnérables nitrates

- **Loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999** : Un document de gestion de l'espace agricole et forestier doit être établi dans chaque département / Possibilité de classement en zone agricole protégée pour les zones qui présentent un intérêt général (situation géographique et qualité de production)
- **Loi du 23 février 2005 de développement des territoires ruraux DTR** : Les Conseils généraux peuvent instituer des périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) et y établir un programme d'actions



EPTB Charente

Institution interdépartementale pour l'aménagement
du fleuve Charente et de ses affluents

Exemple de la politique agricole du Département de la Vienne **pour une agriculture durable :**

- Encourager les projets de diversification et de haute valeur ajoutée
- Reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques
- Développer les circuits courts et la promotion des produits locaux
- Préserver le foncier agricole

Volonté de maintenir et développer une agriculture dynamique en site périurbain

Charte départementale « Agriculture, Urbanisme, Territoires »

Conciliation des activités agricoles et de l'urbanisation

Grands principes d'occupation du sol et des espaces

Préservation des espaces naturels

Gestion des espaces naturels, agricoles et forestiers

Sensibilisation

Connaissance et mise en œuvre des outils de gestion foncière



EPTB Charente

Institution interdépartementale pour l'aménagement
du fleuve Charente et de ses affluents

Constitution de réserves foncières agricoles

Réserves foncières agricoles 200 ha, convention
SAFER/RFF/Département

Les collectivités peuvent constituer des réserves foncières (droit de
préemption urbain)

Soutien de l'agriculture biologique

Développement des circuits courts

